

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Séance du 22 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 31

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Délibération :
N° DEL_2019_062

OBJET :
 Désaffectation La Ripagérienne

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel :

Le bâtiment communal, la Ripagérienne, ancienne salle de sport, se trouve sur la parcelle AW 65, d'une surface de 4 459 m². Ce bâtiment public a une surface de 363 m², et n'est plus utilisé depuis janvier 2017.

Contenu :

Il est constaté la désaffectation de ce bâtiment communal en vue de son déclassement du domaine public. Le statut juridique de celui-ci deviendra du domaine privé communal, permettant ainsi sa vente dans le cadre d'un projet immobilier.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de cette ancienne salle de sport communale afin de pouvoir la déclasser du domaine public
- de valider la procédure suivante, la désaffectation du domaine public.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette désaffectation

Le conseil municipal à l'unanimité :

- constate la désaffectation de cette ancienne salle de sport communale afin de pouvoir la déclasser du domaine public,
- valide la procédure suivante, la désaffectation du domaine public,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette désaffectation.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN**